



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un le treize avril à 18h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 41, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; LABOURIER Dominique ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; DELARBRE Chantal ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie ; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES : M. AUMEUNIER Gérard, suppléé par Mme DELARBRE Chantal

Ayant donné procuration : TERNAT Didier à PRIOURET Denis ; BŒUF Jacques à BERTIN Valérie ; PINLON Evelyne à DEBAENST Catherine ; BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ;

Mme Valérie BERTIN accueille les participants et prononce l'intervention ci-après :

Bonsoir à tous,

L'ordre du jour de notre Conseil appelle ce soir le vote des comptes de gestion et administratifs et le vote du budget primitif 2021.

Comme pour l'ensemble des collectivités l'élaboration du budget 2021 s'est effectuée dans un contexte incertain : un contexte de crise sanitaire toujours prégnant, doublé d'une crise économique qui commence à se faire sentir.

L'épidémie de la Covid 19 a pesé sur notre budget 2020 avec des dépenses supplémentaires que nous avons dû effectuer et des recettes dont nous avons été privés (fermeture du centre aquatique et fonctionnement restreint des services enfance jeunesse qui ont conduit à une perte des recettes tarifaires).

Une demande d'aide exceptionnelle a été adressée auprès de l'État dont nous attendons la réponse.

Mais cependant, même si des nouvelles mesures de compensation sont annoncées, nous n'avons pas d'information rassurante et **la prudence s'impose.**

La construction budgétaire s'est faite à partir du réalisé 2020 en tenant compte :

- des augmentations rendues obligatoires par la loi ou du fait des marchés publics signés.
- des recettes très limitées
- du processus de redressement financier de notre collectivité à poursuivre ;
- d'un programme d'investissement minimaliste puisque sont projetées cette année les opérations suivantes :
 - Des études très limitées pour rando-millevaches et les PLU
 - Les subventions d'équipement versées à Dorsal et à la Cité de la Tapisserie
 - Des acquisitions d'ordinateurs et de bacs de collectes dont les demandes de DETR ont été faites en fin d'année.
 - Pour des travaux de voirie sur la ZI du Mont
 - La poursuite des travaux rivières
 - Des travaux de mise aux normes de l'installation électrique à la Maison du Tapissier.

Ce n'est pas le budget que l'on souhaiterait présenter pour une Communauté de Communes à la fois administration de gestion et administration de projets, mais c'est un budget minimaliste et sincère en fonction des capacités financières de Creuse Grand Sud.

Il serait pourtant nécessaire de redonner collectivement à la Communauté les moyens d'exercer ses missions et notamment la première qui est le développement économique, **car sans solidarité intercommunale, le territoire ne se développera pas et prendra du retard. Il en va de l'avenir du territoire et de ses habitants.**

Après cet exercice réglementaire et obligatoire qu'est le budget, il nous faudra nous orienter vers un vrai travail de fond, avec l'engagement fort, de tous œuvrer pour la Communauté dans son ensemble et pas pour quelques intérêts particuliers, car ce n'est pas sur de nouvelles économies budgétaires que l'on doit compter, mais bien sur le développement équilibré du territoire.

Nous devons nous appuyer sur notre projet de territoire et instaurer une gouvernance forte et participative portée par tous.

Mes chers collègues, la Communauté de Communes c'est vous tous, nous devons agir ensemble et préparer l'avenir du territoire.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : M. Benjamin Simons. Désigné à l'unanimité.

Ordre du jour

Secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mars 2021

Informations : Délibération du Bureau

Information jointe sur le montant annuels des indemnités des élus

Administration générale, finances

1. Approbation des comptes de gestion

- a. du Budget Principal
- b. du Budget annexe : SPANC
- c. du Budget annexe : Atelier Relais
- d. du Budget annexe : ZAE
- e. du Budget annexe : ADS

2. Approbation des Comptes administratifs

- a. du Budget Principal
- b. du Budget annexe : SPANC
- c. du Budget annexe : Atelier Relais
- d. du Budget annexe : ZAE
- e. du Budget annexe : ADS

3. Affectation des résultats

- a. du Budget Principal
- b. du Budget annexe : SPANC
- c. du Budget annexe : Atelier Relais
- d. du Budget annexe : ZAE

4. Vote des taux 2021 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties

5. Vote du taux 2021 de la cotisation foncière des entreprises

6. Vote des taux 2021 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

7. Position FPIC 2021

8. Participation financière aux syndicats mixtes et organismes de regroupement

9. Vote du Budget Principal

10. Révision des tarifs du SPANC relatifs aux redevances d'Assainissement Non Collectif

11. Révision du règlement de service du SPANC

12. Vote des budgets annexes

- a. SPANC
- b. Atelier Relais
- c. ZAE

13. Créations de postes

Enfance-jeunesse Petite Enfance

14. Réfaction subvention 2020 Clé de contacts

Environnement

15. Avenant 2021 à la convention-cadre de prestation de service établie avec le Syndicat mixte Le Lac de Vassivière

Déchets ménagers

16. Constitution d'un groupement de commandes de nettoyage de conteneurs à ordures ménagères pour la Communauté de Communes Creuse Grand Sud et le SICTOM de Chénérailles

Développement et Aménagement du Territoire

17. Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de tourisme
18. Classement de l'office de tourisme en 2ème catégorie
19. Validation de projets pour le contrat Boost'ter
20. Prorogation des deux PIG départementaux d'amélioration du parc privé – signature de la convention de partenariat 2020-2022
21. Bail emphytéotique tripartite pour projet photovoltaïque à Aubusson
22. Convention Petites Villes de Demain – ingénierie

Questions diverses

Compte-rendu du conseil du 18/03/2021 :

M. Stéphane DUCOURTIOUX fait observer qu'il n'a pas parlé d'attributions de compensation « non négatives » comme indiqué en p.9.

Mme Catherine DEBAENST aurait souhaité pour Mme PINLON que le texte intégral de son intervention soit écrit (p. 11).

M. Philippe ESTERELLAS souhaite ajouter à son intervention p.11 que « la filière théâtre serait en danger ».

M. Jean-Luc LEGER ajoute que lui non plus n'a pas parlé « d'AC non négatives ».

M. Michel MOINE indique que lui non plus n'a pas parlé « d'AC non négatives ». Il souhaite compléter son intervention de la manière suivante : « demander des comptes à la banque et non à l'Etat ».

Sous ces réserves, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Informations sur les délibérations du Bureau

Mme BERTIN donne lecture de la délibération prise par le Bureau communautaire depuis le dernier conseil communautaire : validation du PTRE avec une co-animation par le SDEC et Creuse Habitat.

Mme Nadine RAVET demande la parole. Elle indique avoir eu l'impression, à la lecture de la presse, que sa commune était un boulet pour la Communauté de communes avec ses « AC négatives ». Mais comment expliquer aux administrés que nous devons payer alors que les routes sont en mauvais état ? Avant, c'était 4000€, et maintenant, ce serait 9000€ que nous devrions payer ? On ne parle pas des communes à qui la Communauté de communes reverse de l'argent : certes il existe des charges de centralité mais les commerçants de centre-ville sont contents d'avoir les clients des petites communes. Elle souhaite que la compétence voirie soit restituée au moins en partie aux communes. Certes la Communauté de communes a fait des travaux mais c'était avec 80% de subvention, juste au moment de la fusion. Elle affirme avoir été favorable pour laisser le FPIC à la Communauté de communes et apporte sa confiance à Valérie BERTIN. Cependant elle votera CONTRE si on remet en cause la suppression des AC négatives et la fiscalité.

M. MOINE estime que Mme RAVET pose les bonnes questions, non tranchées depuis longtemps. La principale particularité des charges transférées ce sont les routes. Oui il faut redonner les routes aux communes qui en sont d'ailleurs propriétaires. Ces débats sont urgents à mener. Sur le FPIC, sa position est identique à celle de Mme RAVET. Aubusson est disposé pour 2021 et même à l'avenir à laisser le FPIC à la Communauté de communes.

1. Approbation des comptes de gestion

Mme BERTIN remercie M. Gregory FERINGAN, de la DGFIP, d'être venu nous assister.

M. Denis PRIOURET rappelle le contexte de ce budget, qui a été concerté lors de la commission des finances du 17 février et du DOB du 13 mars. Grâce au travail de Virginie GUENAULT et de son équipe, les élus ont eu beaucoup d'informations. Concernant le déficit, nous avons tenu le plan de redressement de 2017 à 2019 mais en cette année marquée par le COVID, notre excédent qui devait être de 115 000€ sera réduit à seulement 43 000€. Fin 2020, nous étions donc à un déficit de 1 034 000€. Après s'être coordonnée avec M. FERINGAN, la CRC comprend pourquoi le plan de redressement n'est pas tenu, mais la condition sera de présenter un budget des plus sincères, dans un véritable esprit communautaire.

Il met au vote le compte de gestion du Budget Principal.

Adopté à l'unanimité.

Compte de gestion budget SPANC : **Adopté à l'unanimité.**

Compte de gestion budget Atelier relais : une erreur de chiffre est signalée portant le résultat de clôture à un total de 27 301.09€.

M. MOINE rappelle qu'il y a dès l'origine un décalage comptable pour cette opération, entre l'annuité d'emprunt et le loyer perçu du locataire. **Adopté à l'unanimité.**

Compte de gestion budget ZAE : **Adopté à l'unanimité.**

Compte de gestion budget ADS : ce budget est dissout au 31/12/2020. Rien n'a été réalisé en 2020. Le résultat se retrouve au budget principal en investissement. **Adopté à l'unanimité.**

2. Approbation des comptes administratifs

Le budget principal a connu un taux d'exécution de 92%, avec une Délibération Modificative adoptée le 14 décembre. Les opérations d'ordre ont connu un taux de 139% en raison d'une opération de cession en investissement, régularisée en fin d'année par des opérations comptables.

En charges exceptionnelles, on note des aides aux entreprises qui n'ont pas été entièrement distribuées.

En recettes : le taux de réalisation de 98.6% s'explique par le vote du budget en milieu d'année. Les Indemnités Journalières ont été plus importantes que prévues car il y a eu plus d'arrêts maladie. Le taux de réalisation n'est que de 76% pour les produits des services, malgré la prévision budgétaire faite en juillet, en raison de la fermeture de la piscine, de la crèche et des ALSH de mars à mai.

Au chapitre 74 : les recettes de la CAF sont en baisse, car les bonus CTG ont été versés directement aux associations en fin d'année.

Au chapitre 77 : des cessions ont été réalisées qui n'étaient pas prévues.

Il est précisé qu'il conviendra à l'avenir de ventiler toutes les dépenses des services généraux. en comptabilité analytique. Le résultat de clôture 2020 était de – 680 403€ en fonctionnement et 625 894 € en investissement. Nous constatons un solde disponible de 43 708.52€ une fois compensé le déficit d'investissement.

Mme Marie-Françoise HAYEZ demande pourquoi on ne peut pas dispatcher les intérêts d'emprunts.

Il est indiqué que cela est fait, sauf pour la ligne de trésorerie refinancée.

Budget SPANC :

Le résultat cumulé s'élève à 1134.38€

Budget Atelier-relais : Le résultat cumulé s'élève à 27 301.09€€

Budget ZAE : Le résultat cumulé est de – 22 425.96€

Budget ADS : il figure seulement un résultat cumulé de 14 079.41€ en investissement.

La Présidente ayant quitté la salle, l'ensemble des Comptes Administratifs est **adopté à l'unanimité**.

3. Affectation des résultats

Mme BERTIN propose l'affectation suivante :

Le solde disponible soit 95 094,80 €, sera affecté comme suit :

- en affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 57 787,93 €
- et en excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 37 306,87 €

Adopté à l'unanimité.

Budget SPANC :

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à titre obligatoire : au compte 002 déficit de fonctionnement reporté, la somme de – 3 312,67 €

Adopté à l'unanimité.

Budget Atelier-relais :

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement (1) comme suit :

- à titre obligatoire : au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (4), la somme de 8 183,08 €

- le solde disponible (1-4), soit 27 301,09 €, sera affecté comme suit :

- en affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 0,00 €
- et en excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 27 301,09 €

Adopté à l'unanimité.

Budget ZAE :

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement (1) à titre obligatoire : au compte 002 déficit de fonctionnement reporté, la somme de – 22 425,96 €

Adopté à l'unanimité.

6. Vote du taux de TEOM (anticipation sur point à l'ordre du jour)

M. MOINE observe qu'un résultat de + 144 000 € issu de la TEOM, affecté au budget principal, pose question alors que nous avons un résultat total du budget principal de +43 000€. Donc la TEOM assure l'équilibre du budget principal. Certes il n'est pas obligatoire d'avoir un budget annexe, mais ce n'est pas interdit non plus. Même si la situation est diverse selon les années, c'est la preuve que ces 144 000 € devraient être consacrés au renouvellement du matériel. Il précise avoir écrit à M. TERNAT pour demander la création d'un budget annexe et renouvelle cette demande aujourd'hui : nous serions ainsi certains que la recette de la TEOM serait dédiée au fonctionnement du service.

M. PRIOURET indique que sur le long terme on ne peut pas prouver qu'il y a un excédent sur le service OM. Il peut y avoir un risque de seulement équilibrer au plus juste sans rechercher un excédent.

M. FERINGAN explique que le budget annexe serait une bonne option et que justement le produit de la taxe ne devrait pas générer d'excédent. La jurisprudence sanctionne les collectivités qui ont augmenté la TEOM et généré un excédent : celui-ci a été prélevé par l'Etat. Le taux actuel est à la limite de l'équilibre, il faut le manier avec précaution. Il répond à M. PRIOURET que légalement il n'y a pas de tolérance pour équilibrer un budget annexe avec le budget principal. Il faut agir sur le coût du service et exceptionnellement, équilibrer avec le budget principal.

M. LEGER pense qu'en théorie, on ne peut pas être contre un budget annexe. Mais il craint que ce ne soit pas possible car la TGAP va augmenter de façon exponentielle, elle sera multipliée par 3 en 5 ans sur l'enfouissement. Elle passera de 15 à 25€ la tonne sur l'incinération et nul ne sait si nous allons pouvoir aller vers un incinérateur. Il est à craindre que la TEOM s'envole à cause de la TGAP.

M. MOINE estime que cela ne changera rien à l'équilibre budgétaire.

Mme BERTIN propose que ce soit la commission concernée qui travaille sur cette question.

Il est prévu un léger déficit cette année 2021 sur le service des ordures ménagères. Il est proposé de maintenir le taux cette année. Nous ne devrions pas avoir de surcoût pour le transport des recyclables secs en colonne vers Poitiers. Les sacs jaunes iront à Saint-Sylvain Bas le Roc jusqu'au 30 juin, puis vers Poitiers. Pour absorber le surcoût, des remorques à gros volumes seront utilisées pour limiter les rotations. Les OMR sont envoyées vers Limoges par Corrèze Fertil, suite aux évolutions de TGAP, car ils ont un incinérateur couplé à un réseau de chaleur, qui génère des soutiens financiers.

M. Claude BIALOUX explique que le centre de Gournay ferme la porte aux déchets de Creuse. EVOLIS s'est impliqué avec Limoges et est prioritaire là-bas. En revanche, on ne sait pas si nous, nous aurons de la place pour nos déchets à Limoges.

M. MOINE redit que nous aurions dû avoir ces débats en commission. La Communauté de communes d'Aubusson-Felletin avait un enfouissement à Saint-Sylvain, puis à Gournay, puis à Rosier d'Egletons car on savait que Gournay fermerait. Il est surpris qu'on vote un budget déficitaire alors que le vice-président nous a dit qu'on n'avait pas d'argent pour remplacer les camions. Un budget annexe n'aurait pas à équilibrer le budget général comme c'est le cas aujourd'hui. Or il faudrait investir sur un camion dès cette année. Faut-il passer par une prestation extérieure et travailler sur une baisse des volumes de déchets ? Quel est l'impact réel de la TGAP sur nos tonnages ? Quelle est notre stratégie ? Il semble difficile d'échapper à un impact sur la TEOM, même dès cette année, alors que nous avons des investissements à faire.

Mme BERTIN répond que la stratégie sera présentée en commission par le vice-président, et demande si elle doit rappeler le pourquoi de notre totale incapacité d'investir cette année et précise qu'on ne va pas refaire l'histoire.

M. MOINE répond que si, ces 144 000€ devraient être dédiés aux OM.

Mme HAYEZ rappelle que l'objectif de la loi TECV de 2015 était de diminuer la production de déchets vers une économie circulaire. On peut comprendre de ne pas augmenter les charges mais il faut voir au-delà, sur 5 à 10 ans, comment favoriser le compostage pour 30% des déchets ménagers. Les supermarchés accroissent les déchets à cause des emballages. Il faudrait inciter les entreprises à recycler le verre qui aujourd'hui coûte de l'énergie.

M. Alain DETOLLE est correspondant sur la transition énergétique au Pays. Il est prévu au BP de créer un poste d'ambassadeur du tri. C'est un important enjeu de société. Il est essentiel d'avoir un budget qui permettra ces investissements.

Mme Renée NICOUX dit qu'il y a 10 ans, elle a posé la question du budget annexe mais on lui a répondu que c'était trop compliqué. Aujourd'hui elle entend que c'est possible. Sans refaire le débat, car nous avons tous envie de réduire les déchets, est-il trop tard pour voter le taux de TEOM ?

M. FERINGAN précise qu'on peut voter les taux jusqu'au 15 avril pour cette année.

Mme BERTIN propose de reprendre l'ordre du jour et que ce point sera abordé plus loin.

4. Vote du taux de Taxe Foncière

Mme BERTIN rappelle le processus de suppression de la Taxe d'Habitation et propose de laisser inchangés les taux des taxes foncières (bâti et non bâti).

M. FERINGAN ajoute que la part de TH supprimée est compensée par l'Etat par une fraction de la TVA.

M. LETELLIER remarque que la TH sur les résidences secondaires subsiste. La loi prévoit que les communes puissent les surtaxer. Est-ce possible pour les Communautés de communes ?

M. PRIOURET observe que la fiscalité forme une large part de nos recettes. Si on compare avec des EPCI de notre strate, nous sommes au dessus pour la taxe sur le foncier bâti et la CFE, et beaucoup plus bas que la moyenne pour la taxe sur le foncier non bâti.

Adopté à l'unanimité.

5. Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises

Mme BERTIN propose de laisser le taux inchangé pour cette année.

Adopté à l'unanimité.

6. SUITE Vote du taux de TEOM

M. MOINE demande une suspension de séance de quelques minutes au nom des élus du groupe majoritaire d'Aubusson (suspension validée, de 19h40 à 19h45), à l'issue de laquelle il annonce que les élus de ce groupe vont s'abstenir, par manque d'information sur la TGAP et parce qu'ils ne souhaitent pas voter pour un service structurellement déficitaire.

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions (Annick BAUCULAT, Céline COLLET-DUFAYS, Stéphane DUCOURTIOUX, Isabelle DUGAUD, Nadine HAGENBACH, Benjamin BOUQUET représenté par Nadine HAGENBACH, Marie-Françoise HAYEZ Michel MOINE, Thierry ROGER, Bernard ROUGIER).

7. Position FPIC 2021

Mme BERTIN annonce qu'elle compte proposer ce soir un vote sur le FPIC 2021, après avoir écrit à tous les maires pour leur demander un effort de solidarité pour 2021. Ce soir nous ne parlerons pas des Attributions de Compensation. Nous avons besoin de faire appel à la solidarité car notre situation est fragile. Nous avons subi des pertes de recettes et la Communauté de communes n'a pas bénéficié d'aides à l'emploi. Nous finançons des partenaires, des Syndicats Mixtes. Dans ce choix politique à faire pour notre territoire, elle espère que nous montrerons sur le FPIC un esprit communautaire. Malgré l'image de la Communauté de communes qui n'est pas toujours bonne, nous offrons de nombreux services, qu'ils soient visibles ou pas.

Mme Laurence CHEVREUX entend bien la situation de Creuse Grand Sud et le besoin de « jouer solidaire ». Cependant sa petite commune est en grande difficulté financière. Elle dit entendre aussi des leçons de morale qui sont culpabilisantes. Mais il y a des gens qui ont été responsables de cette situation et elle n'a pas de solution. Elle dit à M. MOINE que lui a des recettes pour donner 30 000€, mais qu'elle ne les a pas au niveau de sa commune. C'est regrettable de porter cette responsabilité.

M. ESTERELLAS fait remarquer que dès qu'une collectivité a des difficultés, la culture, le sport, le social sont remis en cause. En 9 mois, il a pu voir que les associations ont autant besoin de soutien politique que financier. Lors d'une commission, les élus ont émis le souhait de rencontrer les associations. Nous, les élus, avons autant besoin d'elles, car elles rendent des services et ont parfois de vraies délégations en ce sens. Les 12 000 € de subventions distribués ont permis de parler de leur impact en termes d'emploi. En portant de l'intérêt à leurs projets, on peut débloquer d'autres subventions. Il cite la Scène Nationale d'Aubusson à qui l'absence d'aide mettrait en péril.

M. Serge DURAND évoque le Conseil municipal de Blessac de la veille. Le budget a été voté en coupant exceptionnellement des lignes pour laisser le FPIC à 100% à la Communauté de communes. Une majorité a voté cette rétrocession mais l'année prochaine ce ne sera peut-être pas le cas, car la règle des 2/3 est un bon équilibre entre la Communauté et les Communes.

M. LEGER partage l'analyse de Mme CHEVREUX sur les petites communes qui seraient dépeintes comme pas assez solidaires. Il rappelle qu'en 2019 nous avons trouvé un compromis via la CLECT pour ne pas pénaliser les petites communes grâce à la neutralisation des AC et le non-transfert de toute la charge de la voirie. Oui Saint-Amand connaît une situation difficile mais il faut vraiment que tout le monde fasse un effort sur le FPIC cette année. Pour aider la Communauté de communes à passer le pas, il demande de « gratter » toutes les économies possibles dans les budgets.

Mme CHEVREUX répond que c'est ce qui est fait : on supprime les subventions, les indemnités, l'éclairage public. On a dû augmenter les impôts. On a vendu deux chambres froides pour 1500€. Au sein du RPI une classe était menacée, mais maintenant il faut la financer : or nous sommes mis en demeure d'une facture de 5000€ de transport scolaire que nous ne pouvons pas payer. Elle affirme connaître le sens du mot « solidarité », et qu'elle aurait bien voulu « jouer la solidarité » mais que ce n'est pas possible pour cette année.

M. LETELLIER pense que c'est une question symbolique et que le FPIC est un abondement de l'Etat vers les Communautés. Il respecte le choix des communes qui ne peuvent pas payer. Il faudrait trouver une solution pour qu'une ou deux communes ne paient pas mais que celles qui veulent laisser le FPIC puissent le faire. Il faut que les communes qui le peuvent fassent un geste. Vu la faiblesse de l'excédent, il faut aider cette Communauté de communes. Le nouvel exécutif donne des gages de bonne gestion.

Mme BERTIN ajoute qu'il est possible qu'une ou deux communes ne versent pas, mais des collègues ont écrit qu'ils voulaient l'unanimité avant de verser le FPIC. Juridiquement c'est possible et ce serait un signe fort pour le territoire. Au-delà de l'aspect financier, c'est un appel pour retrouver l'unité.

M. MOINE regrette la forme de l'intervention de Mme CHEVREUX car Aubusson n'est pas responsable de ce qui se passe à Saint-Amand. Aubusson n'a jamais failli au rendez-vous de la solidarité. On a accepté une ristourne sur les AC, on a été solidaires sur l'Office de Tourisme. On discute pour cette année 2021 : c'est d'accord pour tenir compte du fait que certaines communes ne peuvent pas, à condition qu'elles fassent un tout petit geste.

Mme NICOUX indique que Felletin a répondu à la Communauté de communes avec des réserves, car il faudrait une solidarité plus générale. L'engagement ne doit pas être définitif mais limité à 2 ou 3 ans. Il y a aussi une question de légalité : on doit délibérer dans les communes à l'unanimité sinon le reversement à 100% ne se fait pas. Elle répond à M. MOINE que ce n'est pas comme pour les Attributions de Compensation.

M. MOINE pense que si.

Mme BERTIN précise que s'il y a unanimité ce soir, il ne sera pas nécessaire de délibérer dans les Conseils Municipaux.

Mme NICOUX suggère que dans ce cas, les délégués qui ne sont pas d'accord sortent de la salle pour le vote.

M. PRIOURET propose de faire le vote en deux temps : rechercher l'unanimité pour accorder exceptionnellement aux communes qui ne peuvent pas de ne pas reverser 100% du FPIC.

Mme DEBAENST signale, au nom de Mme PINLON, que Saint-Maixant est dans le même cas que Saint-Amand et ne pourra pas reverser le FPIC à 100%.

Il est rappelé que depuis 3 ans, le Conseil vote au 2/3 pour ajouter 30% du FPIC à la part intercommunale. La règle de la dérogation libre offre 2 possibilités : l'unanimité du Conseil communautaire ou les 2/3 du Conseil plus l'accord des communes. Le montant reversé est déterminé par une « dérogation libre » : certaines communes peuvent ne pas verser. Cependant, si ce soir le Conseil ne vote pas à l'unanimité, on ne pourra pas inscrire 100% du FPIC au budget.

M. Alain DETOLLE indique que Faux-la-Montagne est favorable pour reverser à 100% pour cette année seulement. Il se dit rassuré par le débat et la réflexion de ce soir sur la solidarité.

M. Stéphane DUCOURTIOUX se félicite que ce débat ait lieu. Il souhaite un vote à l'unanimité ce soir et que le FPIC soit inscrit au budget, avant de voter ensuite dans les Conseils Municipaux.

Mme BERTIN dit avoir des entretiens réguliers avec l'Etat et la Chambre Régionale des Comptes. Il est important de tous voter ce soir dans le même sens. Avec les nombreuses coupes budgétaires que nous devrions faire, nous risquons de mettre en péril des partenaires, d'abandonner le poste d'ambassadeur du tri, les subventions aux associations, des investissements à la Cité de la Tapisserie. Ce serait un signal fort de voter à l'unanimité.

Mme Pierrette LEGROS annonce que son Conseil municipal lui a exceptionnellement donné l'autorisation de reverser le FPIC cette année et nous verrons pour l'année prochaine. Mais si 2 communes ne peuvent pas voter ce soir que fait-on ?

M. Jean-Luc VERONNET indique que Saint-Alpinien est dans la même situation que Saint-Amand et Saint-Maixant et ne peut pas faire autrement que ne pas reverser.

M. Christian ARNAUD annonce qu'il s'abstiendra car il faut que toutes les communes votent avant.

Mme BERTIN propose d'enlever les parts des communes qui s'opposent afin de pouvoir délibérer.

M. GUY BRUNET affirme que c'est un choix douloureux mais que sa commune est d'accord.

Mme Chantal DELARBRE dit ne pas savoir comment représenter sa commune car le Conseil municipal a lieu demain.

Mme BERTIN lui répond qu'elle représente bien sa commune de façon régulière ce soir.

M. Benjamin SIMONS indique que Gentioux a inscrit le FPIC dans son budget. Il n'a pas de retour de son Conseil municipal mais Gentioux reversera le FPIC cette année exceptionnellement.

Jean-Louis JOSLIN ajoute que sa commune fera comme Gentioux après en avoir discuté hier au Conseil. Nous verrons pour les autres années.

M. PRIOURET précise que cela représente 4 communes « contre », soit environ 20 000€. Il ajoute qu'on peut très bien consulter son Conseil municipal sans convoquer une séance officielle.

Mme BERTIN affirme que c'est le cas de la Villetelle, qui tient son Conseil ce soir mais est d'accord pour le reversement du FPIC.

M. DETOLLE demande quelle serait la pire des situations ?

M. FERINGAN répond que s'il n'y a pas unanimité, le budget ne peut pas être voté ce soir. La CRC suit de près la situation et ne veut pas voir le budget revenir vers elle, sinon cela signifierait une hausse de 17% de la taxe foncière. On peut difficilement diminuer encore les dépenses tel qu'exposé. Si la Communauté de communes augmente sa fiscalité, les Communes ne pourront pas activer ce levier en 2021.

M. LEGER résume : en cas d'unanimité des exprimés, 182 000€ sont acquis. Si les 3 communes opposées ne versent pas, il manquera 16 000€. Ensuite, pourrait-on faire une délibération modificative, si c'est le moyen technique de s'en sortir ?

M. LETELLIER affirme qu'un Conseiller communautaire représente la Communauté de communes et qu'il faut sortir de la posture de défendre son Conseil Municipal. On peut tout à fait exprimer un vote pour une proposition de l'exécutif. C'est symbolique : si toutes les communes votaient à l'unanimité ce serait un signe fort. Il faut défendre notre entité qui est la comcom. Les communes hésitantes ont la garantie qu'il y aura un aménagement.

M. LEGER demande à M. LETELLIER d'imaginer si nos collègues votent oui et reviennent devant leur Conseil Municipal pour se trouver dans une situation différente.

M. DUCOURTIOUX pense qu'il faut donc demander à ces communes de s'abstenir.

Mme Céline COLLET-DUFAYS incite également les conseillers concernés à ne pas prendre part au vote.

M. PRIOURET se demande s'il ne serait pas utile d'aller argumenter auprès des Conseils municipaux hésitants.

Mme BERTIN met au vote le reversement du FPIC à 100% à la Communauté de communes pour l'année 2021.

Mmes PINLON, CHEVREUX et MM. VERONNET, ARNAUD ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

Applaudissements.

Mme BERTIN remercie les élus et annonce que nous allons pouvoir travailler les dossiers au fond.

8. Vote du budget primitif

Mme BERTIN précise que ce budget ne présente pas de perspectives nouvelles. Nous avons intégré le FPIC sachant donc qu'il sera légèrement revu suite au vote du point précédent.

La démarche a été de commencer par l'investissement pour regarder quel besoin était nécessaire pour le virement à cette section. Il est obligatoire d'inscrire le capital des emprunts, et le déficit reporté. Les opérations sont : les travaux rivières, Dorsal, le fonds Tapisserie, des travaux à la ZAE, des bacs OM, des ordinateurs, des travaux à l'Office de Tourisme. L'ensemble nécessite un virement d'équilibre de 517 254€.

En fonctionnement, nous retrouvons le même virement à l'investissement. La taxe de séjour est inscrite en atténuation de produit. En recettes, nous diminuons les atténuations de charges correspondant aux indemnités journalières (moins d'arrêts maladie).

Produits des services : 600 000€ en année normale, mais nous préférons nous baser sur 452 000€ cette année, toujours marquée par l'épidémie de la COVID19.

DGF : à noter, - 4000€ sur le produit attendu.

Produits exceptionnels : remboursement de la part de CTG 2020 de Clé de Contacts qu'ils ont perçue « 2 fois ».

Il est rappelé que 72% de notre budget vient de la fiscalité.

Mme BERTIN remercie pour leur travail Mme GUENAULT, DGS et M. FERINGAN, conseiller aux décideurs publics de la DDFIP

Adopté à l'unanimité

9. Participation financière aux syndicats mixtes et organismes de regroupement

Mme BERTIN donne lecture du tableau ci-après, auquel il convient d'ajouter 55 000€ pour le Fonds Tapisserie :

Syndicat MIXTE LA CITE DE LA TAPISSERIE	100 000,00 €
Syndicat MIXTE DORSAL	7 324,00 €
Syndicat MIXTE PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN	9 768,00 €
Syndicat MIXTE PAYS SUD CREUSOIS	28 863,00 €
Syndicat MIXTE AMENAGEMENT DU BASSIN VOUEIZE	360,00 €
Syndicat MIXTE CONSERVATOIRE EMILE GOUE	15 900,00 €
Syndicat MIXTE LE LAC DE VASSIVIERE	37 230,00 €
	199 445,00 €

Adopté à l'unanimité (ABSTENTION : M. COLLIN)

M. COLLIN annonce qu'il s'abstient car il estime que le montant accordé au Fonds Tapisserie est trop élevé.

10. Révision des tarifs SPANC

M. Laurent LHERITIER propose au Conseil d'adopter les nouveaux tarifs suivants :

Conception : 130€ ;

Vérification 115€ ;

Contrôle périodique : 94€

Vente : 120€.

Mme HAYEZ demande quelle est la différence entre le contrôle périodique et de vente.

M. LHERITIER répond que les contrôles de ventes se font dans l'urgence et n'ont lieu qu'une seule fois, d'où un tarif plus élevé. Ils peuvent être intégrés au prix de vente du bien.

Adopté à l'unanimité

11. Révision du règlement de service du SPANC

M. LHERITIER explique que la situation est devenue compliquée pour les usagers car nous n'avons plus le levier des aides financières de l'Agence de l'Eau sur la rénovation. Pour un simple regard inaccessible le contrôle devient non-conforme alors que le système fonctionne. De plus l'impact sur le milieu est le plus souvent faible. Il faut être pragmatique et passer les « non-conformes avec défaut simple, sans obligation de travaux », d'une périodicité de 8 à 10 ans.

Mme NICOUX demande combien de contrôles sont effectués chaque année.

M. LHERITIER répond qu'il y a environ 70 contrôles du neuf et 350 périodiques.

Adopté à l'unanimité

12. Vote des budgets annexes

A. Budget SPANC

M. LHERITIER donne lecture des chiffres proposés et précise que les charges au chap. 011 sont des dépenses de prestataire. Au chap. 012 il s'agit du salaire partiel d'un agent de la Communauté.

Les produits sont la facturation des contrôles aux usagers.

Adopté à l'unanimité

B. Atelier relais

Il est précisé que les produits exceptionnels et les dépenses sont liés à un sinistre en toiture et au remboursement de l'assurance afférent.

M. MOINE s'interroge sur ce remboursement car le principe d'un crédit-bail c'est que le locataire se substitue au propriétaire.

Il est expliqué que tout cela était prévu ainsi par le bail.

Adopté à l'unanimité

C. Budget ZAE

Les montants de l'année antérieure sont réinscrits, en doublant les écritures pour permettre de passer les terrains aménagés en terrains à aménager (erreur d'écritures précédentes)

Adopté à l'unanimité

13. Créations de postes

Mme BERTIN indique qu'il s'agit de régulariser des postes qui sont en réalité permanents et qui sont occupés actuellement par des contractuels sur des contrats temporaires.

Mme NICOUX demande si cela signifie qu'on remercie ces contractuels au bout d'un an.

Ce n'est effectivement pas le cas, mais il s'agit de donner la possibilité de les stagiairiser (en catégorie C, pas en catégorie B et A)

Mme BERTIN ajoute qu'elle souhaite mettre fin à des situations de CDD de quelques mois qui étaient renouvelés ensuite sur de trop longues périodes. Ces créations de postes sont un premier pas et tous les cas seront étudiés avec bienveillance.

Adopté à l'unanimité

14. Réfaction subvention 2020 à l'association Clé de Contacts suite à trop perçu

M. LEGER explique que la CAF verse directement depuis 2020 les « bonus CTG » aux structures. Or, Clé de Contacts a reçu à la fois la subvention de la CAF et celle de la Communauté de communes. Il ajoute que des facilités de paiement seront accordées à Clé de Contacts.

Adopté à l'unanimité

15. Avenant 2021 à la convention cadre de prestation de service établie avec le Syndicat mixte le Lac de Vassivière

M. LHERITIER précise que l'intérêt de ce travail est aussi de se projeter sur le transfert de la compétence eau.

Adopté à l'unanimité

16. Constitution d'un groupement de commandes de nettoyage de conteneurs à ordures ménagères pour la Communauté de Communes Creuse Grand Sud et le SICTOM de Chénérailles.

Les élus de la Commission d'Appel d'Offres seront **Mme BERTIN** et **Mme COLLET-DUFAYS**, malgré un appel de celle-ci à d'autres candidats.

Adopté à l'unanimité

17. Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de tourisme

M. ESTERELLAS propose d'ajouter, en page 6, la mention « subvention indirecte liée aux bâtiments ». Il ajoute que les membres du bureau de l'OT sont invités à ne pas voter.

Adopté à l'unanimité, **Mmes et MM. BERTIN, MOINE, SIMONS, CHEVREUX, NICOUX, LEGER, SAINTRAPT, MALHOMME, BONIFAS, et ESTERELLAS NE PRENANT PAS PART AU VOTE ET AYANT QUITTE LA SALLE.**

18. Classement de l'office de tourisme en 2ème catégorie

M. MOINE remercie **M. ESTERELLAS** pour sa démarche car il est important d'avoir un Office de Tourisme Classé. C'est une très bonne chose pour Aubusson qui va pouvoir demander le label Ville Touristique.

M. ESTERELLAS remercie les techniciens de l'OT qui ont réalisé ce dossier. Tous les critères ne sont pas remplis car 19 d'entre eux sont communs aux OT de 2ème et de 1ère catégorie. La 2ème catégorie permettra de candidater au label Commune Touristique pour Aubusson, qui serait la seule de Creuse.

Mme NICOUX demande ce qu'apporte ce classement.

M. ESTERELLAS précise que cela n'apporte pas de subventions mais cette classification est indispensable pour le label et pour l'appel à projets NOTT de la Région qui inscrit Aubusson, le Plateau et Vassivière dans une seule destination comprenant 5 OT.

Adopté à l'unanimité, **Mmes et MM. BERTIN, MOINE, SIMONS, CHEVREUX, NICOUX, LEGER, SAINTRAPT, MALHOMME, BONIFAS, et ESTERELLAS NE PRENANT PAS PART AU VOTE ET AYANT QUITTE LA SALLE.**

19. Validation de projets pour le contrat Boost'ter

Mme BERTIN signale, pour les communes n'ayant pas déposé de dossier, qu'elles peuvent le faire auprès de Mélanie LE NUZ. Elle explique que le Conseil Départemental a souhaité que des délibérations des Communautés de communes soient prises pour acter ces projets. Des subventions sont proposées pour les projets des associations Quartier Rouge, l'Arban, Téliemillevaches, Pivoine.

Les nouveaux projets sont : l'association les Granges de Lachaud (Gentioux, centre de recherche, de pratiques et de partage des compétences autour des savoirs et savoir-faire en rapport avec les questions écologiques), l'association Detzenou sur la problématique du logement des jeunes, et la mise aux normes de la Maison du Tapissier (Creuse Grand Sud).

Adopté à l'unanimité.

20. Prorogation des deux PIG départementaux d'amélioration du parc privé – signature de la convention de partenariat 2020-2022

M. Claude BIALOUX précise qu'il s'agit pour le Conseil communautaire d'approuver la convention de partenariat opérationnel et financier entre les EPCI et le Conseil Départemental de la Creuse portant prorogation des deux programmes d'intérêt général départementaux mis en œuvre en 2016, sur la période 2020-2022.

Le Conseil communautaire doit désigner le ou les référents du dispositif parmi les élus et/ou services de l'EPCI. M. BIALOUX est candidat.

Adopté à l'unanimité.

21. Bail emphytéotique tripartite pour projet photovoltaïque à Aubusson

Mme BERTIN souligne le caractère d'intérêt général de ce projet qui nécessite une enquête publique pour la mise en conformité avec le PLU d'Aubusson. Le loyer attendu est de 9360€ HT par an, auquel s'ajoutent environ 4161€ de retombées fiscales pour la Communauté de communes.

M. LHERITIER remarque que la Communauté de communes assure le suivi post-exploitation de ce site de l'ancienne décharge et se demande ce qui se passera au bout de 25 ans.

Mme NICOUX répond qu'il y aura probablement un renouvellement du bail.

Mme LE NUZ ajoute que l'entreprise provisionne pour une garantie de remise en état du site en cas de non-renouvellement du bail

M. MOINE explique que l'installation n'aura pas le droit de percer la couche d'argile, elle devra seulement se poser dessus. Le prix garanti par la CRE est de 7.1 centimes/kW. Il signale qu'un rapport identique à celui-ci sera présenté demain au Conseil municipal d'Aubusson.

Mme LEGROS demande qui percevra le loyer.

M. MOINE confirme que ce sera la Communauté de communes

Adopté à l'unanimité.

23. Convention Petites Villes de Demain – ingénierie

Mme COLLET-DUFAYS informe le Conseil que Felletin et Aubusson ont été retenues. Cela permettra de booster nos projets de revitalisation de l'habitat grâce à une ingénierie dédiée en partenariat avec l'Agence A2.3.

Mme NICOUX regrette que l'Etat ne nous donne que peu d'informations. On ne sait pas la date de démarrage du projet, ni quand nous aurons l'ingénierie à disposition. On ne peut pas signer sans savoir comment tout cela va se passer.

M. COLLIN annonce qu'il vote CONTRE, comme en Conseil municipal, car on fait beaucoup d'études qui coûtent trop d'argent.

Adopté à la majorité (1 CONTRE : M. COLLIN).

M. FERINGAN apporte la réponse attendue sur la fiscalité : la surtaxe sur les résidences secondaires est possible seulement pour les communes ayant voté la taxe sur les logements vacants dans une zone particulière. Il n'y a pas de communes concernées en Creuse.

***** La séance est levée à 21h30 *****